

Séance du lundi 07 décembre 2020

Date de la convocation : 01/12/2020

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 29

Votants : 35

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Francis GIBERT, Laurent RICHARD, Bruno DURAND, Claude ROLLAND, Eric ROUX, Michèle PIEJOUJAC, Serge ROMIEU, Guy GALTIER, José MARTINEZ, Pierre-Emile SYLVAIN, André THEROND, Julien TUFFERY, Alain RAYNALDY, Jean-Louis ALLE, Didier BRUNEL, Arnaud GIBELIN, Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Gisèle GERBAL, Claire HELARY, Jacqueline LIZZANA, Francis SAINT-LEGER, Patrice SAINT-LEGER, Michel PIRONON, Jean-Paul MEYNIER, Elise BOUQUET, Louis GIBERT, Christian PASCON, Franck BACHELARD

Représentés : Gilles PASCAL, Murielle TEISSEBRE, Cécile VIGNOBOUL, Didier VIGOUROUX, Céline DELMAS, Patrice MONTEIL

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Gisèle GERBAL

DE_2020_090 - Objet : PROLONGATION DU PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS (PLPD) CENTRE LOZERE

Le Président expose à l'assemblée,

L'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'Environnement.

Le PLPD prenant fin en 2020, son Président, par courrier en date du 30 juin 2020, nous interroge sur la volonté de notre collectivité de poursuivre le Programme et de s'inscrire pour une nouvelle période de 3 ans. Dans son courrier est également demandé si nous souhaitons que l'ensemble de la CCRM (ajout du secteur de Châteauneuf) intègre le Programme ou si nous restons sur le même périmètre.

Dans le tableau ci-dessous est simulé le coût de cette proposition :

Proposition périmètre entier		
CCCL entier	15 405 hab.	74,26 %
CCRM – entier	5 341 hab.	25,74 % de 38 805,56 € soit 9 988,55 €/an
	20 746 hab.	100 %

Après délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée :

- Approuve la poursuite du programme du PLDP 2021-2023
- Décide d'étendre le programme à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Randon-Margeride
- Approuve le plan de financement supra

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président,
Francis SAINT-LEGER

